

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > BOGARD

BOGARD



BOGARD

Dernière mise à jour :

30.03.2021

Fongicides

Protection des cultures

N° AMM :

8800841

Composition:

250 g/l

difénoconazole

Famille chimique:

Triazoles

Formulation:

EC Concentré émulsionnable

Mode d'action:

Curatif : sur tavelure et black rot

Préventif

Effet Antisporulant

Pénétrant

Systémique : systémie locale.

Translaminaire

Fongicide multiculture à large spectre d'efficacité utilisable pour prévenir de nombreux champignons tels que la tavelure, les oidiums, les monilioses, les rouilles, stemphylium, mycosphaerella en cultures légumières, arboriculture et vigne .

Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)

- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Mentions légales](#)

[Autorisations et Recommandations](#)

[BOGARD Abricotier](#)

Abricotier

Traitement des parties aériennes

Monilia sur fleurs et rameaux

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.3 L/ha	2/an	Min:60 Max:73	7 Jours.	20

Condition d'emploi réglementaire: Deux applications maximum par culture sur l'ensemble du complexe de maladie. Intervalle minimum entre les applications : 7 jours.

Dose préconisée:

Oïdium

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.3 L/ha		2/an	Min:60 Max:73	7 Jours.	20

Condition d'emploi réglementaire: Deux applications maximum par culture sur l'ensemble du complexe de maladies. Intervalle minimum entre les applications : 7 jours.

Dose préconisée:

[L'échelle BBCH pour les fruits à noyaux](#)

[BOGARD Arbres et arbustes](#)

Arbres et arbustes

Traitement des parties aériennes

Black-rot

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
0.5 L/ha	2/an		20	ZNT aquatique : 5 m pour les arbustes d'ornement et 20 m sur les arbres d'ornement

Condition d'emploi réglementaire: ZNT aquatique : 5 m pour les arbustes d'ornement et 20 m sur les arbres d'ornement. Autorisé également sous abris. Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Brunissure

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
0.5 L/ha	2/an		20	ZNT aquatique : 5 m pour les arbustes d'ornement et 20 m sur les arbres d'ornement

Condition d'emploi réglementaire: ZNT aquatique : 5 m pour les arbustes d'ornement et 20 m sur les arbres d'ornement. Autorisé également sous abris. Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Maladie des taches foliaires

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
0.5 L/ha	2/an		20	ZNT aquatique : 5 m pour les arbustes d'ornement et 20 m sur les arbres d'ornement

Condition d'emploi réglementaire: ZNT aquatique : 5 m pour les arbustes d'ornement et 20 m sur les arbres d'ornement. Autorisé également sous abris. Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Maladies des ramules et des aiguilles

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
0.5 L/ha	2/an		20	ZNT aquatique : 5 m pour les arbustes d'ornement et 20 m sur les arbres d'ornement

Condition d'emploi réglementaire: ZNT aquatique : 5 m pour les arbustes d'ornement et 20 m sur les arbres d'ornement. Autorisé également sous abris. Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Monilia

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
0.5 L/ha	2/an		20	ZNT aquatique : 5 m pour les arbustes d'ornement et 20 m sur les arbres d'ornement

Condition d'emploi réglementaire: ZNT aquatique : 5 m pour les arbustes d'ornement et 20 m sur les arbres d'ornement. Autorisé également sous abris. Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
0.5 L/ha	2/an	NC NC.	20	ZNT aquatique : 5 m pour les arbustes d'ornement et 20 m sur les arbres d'ornement

Condition d'emploi réglementaire: ZNT aquatique : 5 m pour les arbustes d'ornement et 20 m sur les arbres d'ornement. Autorisé également sous abris. Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

BOGARD Asperge

Asperge

Traitement des parties aériennes

Rouille

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	Utilisation après la récolte des turions et à partir du stade BBCH 39.	5

Condition d'emploi réglementaire: Utilisation après la récolte des turions et à partir du stade BBCH 39. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Stemphylium vesicarium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	Utilisation après la récolte des turions et à partir du stade BBCH 39.	5

Condition d'emploi réglementaire: Utilisation après la récolte des turions et à partir du stade BBCH 39. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

BOGARD Betterave Porte-Graine

Betterave Porte-Graine

Traitement des parties aériennes

Maladies du feuillage

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	2/an	Min:39		5

Condition d'emploi réglementaire: ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Autorisé également sous abris. Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

BOGARD Betterave potagère

Betterave potagère

Traitement des parties aériennes

Cercosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	2/an	Min:39	28 Jours.	5

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Maladie des taches foliaires

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	2/an	Min:39	28 Jours.	5

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Ramulariose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	2/an	Min:39	28 Jours.	5

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Rouille

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
-----------------------	--------------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------	--

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	2/an	Min:39	28 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

[L'échelle BBCH pour les betteraves](#)

BOGARD Brocoli

Brocoli

Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:19	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

Mycosphaerella brassicicola

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:19	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

Phoma lingam

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:19	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			

Dose préconisée:

[L'échelle BBCH pour les légumes à base de chou](#)

BOGARD Carotte

Carotte

Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
-----------------------	--------------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------	--

0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5
----------	------	--------	-----------	---

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Maladie des taches foliaires

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
-----------------------	--------------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------	--

0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5
----------	------	--------	-----------	---

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
-----------------------	--------------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------	--

0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5
----------	------	--------	-----------	---

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Septoriose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

[L'échelle BBCH pour les espèces à racines ou tubercules](#)

BOGARD Céleri branche

Céleri branche

Traitement des parties aériennes

Septoriose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

[L'échelle BBCH pour les espèces à racines ou tubercules](#)

BOGARD Céleri rave

Céleri rave

Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

Maladie des taches foliaires

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

Septoriose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

[L'échelle BBCH pour les espèces à racines ou tubercules](#)

BOGARD Cerfeuil tubéreux

Cerfeuil tubéreux

Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5
Condition d'emploi	Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les			

règlementaire: risques de résistances.

Dose préconisée:

Maladie des taches foliaires

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5

Condition d'emploi règlementaire: Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5

Condition d'emploi règlementaire: Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Septoriose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5

Condition d'emploi règlementaire: Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

BOGARD Cerisier

Cerisier

Traitement des parties aériennes

Monilia sur fleurs et rameaux

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
-----------------------	--------------------------------------	----------------------------------	--

0.3 L/ha	2/an	7 Jours.	20
----------	------	----------	----

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

[L'échelle BBCH pour les fruits à noyaux](#)

BOGARD Chicorée à Café Production de Racines

Chicorée à Café Production de Racines

Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
-----------------------	--------------------------------------	----------------------------------	--

0.5 L/ha	1/an	30 Jours.	5
----------	------	-----------	---

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 1 application maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
-----------------------	--------------------------------------	----------------------------------	--

0.5 L/ha	1/an	30 Jours.	5
----------	------	-----------	---

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 1 application maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Rouille

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
-----------------------	--------------------------------------	----------------------------------	--

0.5 L/ha	1/an	30 Jours.	5
----------	------	-----------	---

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 1 application maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

BOGARD Chicorée Witloof Production de Racines

Chicorée Witloof Production de Racines

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	1/an	30 Jours.	5

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 1 application maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	1/an	30 Jours.	5

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 1 application maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Rouille

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	1/an	30 Jours.	5

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 1 application maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

BOGARD Chou Chinois

Chou Chinois

Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:19	14 Jours.	5

Condition d'emploi réglementaire: ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Mycosphaerella brassicicola

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:19	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

Phoma

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:19	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

[L'échelle BBCH pour les légumes formant des « pommes »](#)

BOGARD Chou de Bruxelles

Chou de Bruxelles

Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:19	21 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

Mycosphaerella brassicicola

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
----------------	-------------------------------	----------------------------	---------------------------	-----------------------------------

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:19	21 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

Phoma lingam

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:19	21 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

[L'échelle BBCH pour les légumes à base de chou](#)

BOGARD Chou pommé

Chou pommé

Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:19	21 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

Mycosphaerella brassicicola

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:19	21 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			

Dose préconisée:

Phoma lingam

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:19	21 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

BOGARD Chou-fleur

Chou-fleur

Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:19	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

Mycosphaerella brassicicola

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:19	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

Phoma lingam

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:19	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

[L'échelle BBCH pour les légumes à base de chou](#)

BOGARD Choux verts (non pommés)

Choux verts (non pommés)
 Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:19	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

Mycosphaerella brassicicola

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:19	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

Phoma

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:19	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			

Dose préconisée:

[L'échelle BBCH pour les légumes feuilles ne formant pas des « pommes »](#)

BOGARD Cognassiers

Cognassiers

Traitement des parties aériennes

Tavelure du poirier

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.15 L/ha	3/an	21 Jours.	20
Condition d'emploi réglementaire:	Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.		
Dose préconisée:			

BOGARD Cultures florales et Plantes vertes

Cultures florales et Plantes vertes

Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39		5
Condition d'emploi réglementaire:	ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Autorisé également sous abris. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

Anthracoses

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39		5
Condition d'emploi réglementaire:	ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Autorisé également sous abris. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

Cercosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39		5

Condition d'emploi réglementaire: ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Autorisé également sous abris. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39		5

Condition d'emploi réglementaire: ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Autorisé également sous abris. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Ramulariose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39		5

Condition d'emploi réglementaire: ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Autorisé également sous abris. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Rouille

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39		5

Condition d'emploi réglementaire: ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Autorisé également sous abris. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les

risques de résistances.

Dose préconisée:

BOGARD Cultures florales porte-graine

Cultures florales porte-graine
Traitement des parties aériennes

Phoma

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	2/an	Min:39		5

Condition d'emploi réglementaire: ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Autorisé également sous abris. Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

BOGARD Cultures potagères porte-graine

Cultures potagères porte-graine
Traitement des parties aériennes

Phoma

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	2/an	Min:39		5

Condition d'emploi réglementaire: ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Autorisé également sous abris. Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

BOGARD Fenouil

Fenouil
Traitement des parties aériennes

Septoriose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.				
Dose préconisée:				

BOGARD Feuilles de Bettes

Feuilles de Bettes
 Traitement des parties aériennes

Maladie des taches foliaires

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	2/an	Min:39	28 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.				
Dose préconisée:				

BOGARD Fines herbes

Fines herbes
 Traitement des parties aériennes

Maladie des taches foliaires

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire: Persil, cerfeuil et feuilles de céleri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Autorisé également sous abris. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.				
Dose préconisée:				

BOGARD Fruits de la passion

Fruits de la passion
Traitement des parties aériennes

Septoriose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.2 L/ha	2/an	Min:71 Max:81	14 Jours.	20

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours.

Dose préconisée:

BOGARD Infusions

Infusions
Traitement des parties aériennes

Maladie des taches foliaires

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5

Condition d'emploi réglementaire: Feuilles, fleurs, racines. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Autorisé également sous abris. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

BOGARD Légumineuses Fourragères Porte-graine

Légumineuses Fourragères Porte-graine
Traitement des parties aériennes

Rouille

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	2/an	Min:39	NC NC.	5

Condition d'emploi réglementaire: ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Autorisé également sous abris. Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

BOGARD Lin oléagineux

Lin oléagineux
Traitement des parties aériennes

Brunissure (Polyspora linicola)

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	2/an	Min:19	60 Jours.	5

Condition d'emploi réglementaire: A partir du stade BBCH 19. Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	2/an	Min:19	60 Jours.	5

Condition d'emploi réglementaire: A partir du stade BBCH 19. Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Phoma

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	2/an	Min:19	60 Jours.	5

Condition d'emploi réglementaire: A partir du stade BBCH 19. Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Septoriose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	2/an	Min:19	60 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	A partir du stade BBCH 19. Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

[L'échelle BBCH pour le lin oléagineux](#)

BOGARD Lin Textile

Lin Textile

Traitement des parties aériennes

Brunissure (Polyspora linicola)

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	2/an	Min:19	60 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	A partir du stade BBCH 19. Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

Oidium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	2/an	Min:19	60 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	A partir du stade BBCH 19. Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

Phoma

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	2/an	Min:19	60 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	A partir du stade BBCH 19. Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			

Dose préconisée:

Septoriose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	2/an	Min:19	60 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	A partir du stade BBCH 19. Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

[L'échelle BBCH pour le lin fibre](#)

BOGARD Manguier

Manguier

Traitement des parties aériennes

Anthracnoses

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.45 L/ha	2/an	Min:71 Max:89	7 Jours.	20
Condition d'emploi réglementaire:	Deux applications maximum par culture sur l'ensemble du complexe de maladies. Intervalle minimum entre les applications : 14 jours			
Dose préconisée:				

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.45 L/ha	2/an	Min:69 Max:89	7 Jours.	20
Condition d'emploi réglementaire:	Intervalle minimum entre les applications : 14 jours Deux applications maximum par cultures sur l'ensemble du complexe de maladie.			
Dose préconisée:				

BOGARD Nashi

Nashi

Traitement des parties aériennes

Tavelure du poirier

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.15 L/ha	3/an	21 Jours.	20

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

BOGARD Nectarinier

Nectarinier

Traitement des parties aériennes

Monilia sur fleurs et rameaux

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.3 L/ha	2/an	7 Jours.	20

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Oïdium

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.3 L/ha		2/an	7 Jours.	20

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

BOGARD Néflier

Néflier

Traitement des parties aériennes

Tavelure

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
----------------	-------------------------------	---------------------------	-----------------------------------

0.15 L/ha	3/an	21 Jours.	20
-----------	------	-----------	----

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

BOGARD Panais

Panais

Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
----------------	-------------------------------	----------------------------	---------------------------	-----------------------------------

0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5
----------	------	--------	-----------	---

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Maladie des taches foliaires

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
----------------	-------------------------------	----------------------------	---------------------------	-----------------------------------

0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5
----------	------	--------	-----------	---

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
----------------	-------------------------------	----------------------------	---------------------------	-----------------------------------

0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5
----------	------	--------	-----------	---

Condition d'emploi Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les

règlementaire: risques de résistances.

Dose préconisée:

Septoriose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
----------------	-------------------------------	----------------------------	---------------------------	-----------------------------------

0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5
----------	------	--------	-----------	---

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

BOGARD Pêcher

Pêcher

Traitement des parties aériennes

Monilia sur fleurs et rameaux

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
----------------	-------------------------------	---------------------------	-----------------------------------

0.3 L/ha	2/an	7 Jours.	20
----------	------	----------	----

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Oïdium

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
----------------	------------------	-------------------------------	---------------------------	-----------------------------------

0.3 L/ha		2/an	7 Jours.	20
----------	--	------	----------	----

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

[L'échelle BBCH pour les fruits à noyaux](#)

BOGARD Persil à grosse racine

Persil à grosse racine

Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

Maladie des taches foliaires

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

Septoriose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

BOGARD Plantes non alimentaires

Plantes non alimentaires
Traitement des parties aériennes

Maladie des taches foliaires

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5

Condition d'emploi réglementaire: ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Autorisé également sous abris. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

BOGARD Poirier

Poirier
Traitement des parties aériennes

Tavelure du poirier

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.15 L/ha	3/an	21 Jours.	20

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

[L'échelle BBCH pour les fruits à pépins](#)

BOGARD Pommette

Pommette
Traitement des parties aériennes

Tavelure

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.15 L/ha	3/an	21 Jours.	20

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

BOGARD Pommier

Pommier

Traitement des parties aériennes

Tavelure

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.15 L/ha	3/an	21 Jours.	20

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

[L'échelle BBCH pour les fruits à pépins](#)

BOGARD PPAMC Porte-Graine

PPAMC Porte-Graine

Traitement des parties aériennes

Phoma

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	2/an	Min:39		5

Condition d'emploi réglementaire: ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Autorisé également sous abris. Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

BOGARD Prunier

Prunier

Traitement des parties aériennes

Monilia sur fleurs et rameaux

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.3 L/ha	3/an	10 Jours.	20

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

BOGARD Raifort

Raifort

Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Maladie des taches foliaires

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Septoriose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
-----------------------	--------------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------	--

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

BOGARD Rosier

Rosier

Traitement des parties aériennes

Maladie des taches noires (Stemphylium)

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	NC NC.	5
Condition d'emploi réglementaire:	ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Autorisé également sous abris. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.		
Dose préconisée:			

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	NC NC.	5
Condition d'emploi réglementaire:	ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Autorisé également sous abris. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.		
Dose préconisée:			

Rouille

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	NC NC.	5
Condition d'emploi réglementaire:	ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Autorisé également sous abris. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.		
Dose préconisée:			

BOGARD Salsifis

Salsifis

Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Maladie des taches foliaires

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Septoriose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5

Condition d'emploi réglementaire: Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les

règlementaire: risques de résistances.

Dose préconisée:

BOGARD Tomates - plein champ

Tomates - plein champ

Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:19	7 Jours.	5

Condition d'emploi réglementaire: ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Autorisé également sous abris. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Cladosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:19	7 Jours.	5

Condition d'emploi réglementaire: ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Autorisé également sous abris. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Pourriture des fruits

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:19	7 Jours.	5

Condition d'emploi réglementaire: ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Autorisé également sous abris. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

BOGARD Tomates - sous serre

Tomates - sous serre
Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:19	7 Jours.	5

Condition d'emploi réglementaire: ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Autorisé également sous abris. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Cladosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:19	7 Jours.	5

Condition d'emploi réglementaire: ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Autorisé également sous abris. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

Pourriture des fruits

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:19	7 Jours.	5

Condition d'emploi réglementaire: ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m. Autorisé également sous abris. Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.

Dose préconisée:

[L'échelle BBCH pour les légumes de la famille des solanacées](#)

BOGARD Topinambour

Topinambour

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

Maladie des taches foliaires

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

Septoriose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.5 L/ha	3/an	Min:39	14 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	Limitation à 3 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances.			
Dose préconisée:				

BOGARD Vigne - raisin de cuve

Vigne - raisin de cuve

Traitement des parties aériennes

Black-rot

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.2 L/ha	2/an	21 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances. Une troisième application est possible pour lutter spécifiquement contre le black rot.		
Dose préconisée:	0.12 L/ha		
Période d'utilisation préconisée:	Avril, Mai, Juin, Juillet,		
Efficacité:	Très efficace		

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.2 L/ha	2/an	21 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances. Une troisième application est possible pour lutter spécifiquement contre le black rot.		
Dose préconisée:	0.12 L/ha		
Période d'utilisation préconisée:	Avril, Mai, Juin, Juillet,		
Efficacité:	Très efficace		

Rougeot parasitaire

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.2 L/ha	2/an	21 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances. Une troisième application est possible pour lutter spécifiquement contre le black rot.		
Dose préconisée:	0.12 L/ha		
Période d'utilisation préconisée:	Avril, Mai, Juin, Juillet,		
Efficacité:	Très efficace		

[L'échelle BBCH pour la vigne](#)

BOGARD Vigne - raisin de table

Vigne - raisin de table

Traitement des parties aériennes

Black-rot

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.2 L/ha	2/an	21 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances. Une troisième application est possible pour lutter spécifiquement contre le black rot.		
Dose préconisée:	0.12 L/ha		
Période d'utilisation préconisée:	Avril, Mai, Juin, Juillet,		
Efficacité:	Très efficace		

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.2 L/ha	2/an	21 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances. Une troisième application est possible pour lutter spécifiquement contre le black rot.		
Dose préconisée:	0.12 L/ha		
Période d'utilisation préconisée:	Avril, Mai, Juin, Juillet,		
Efficacité:	Très efficace		

Rougeot parasitaire

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
0.2 L/ha	2/an	21 Jours.	5
Condition d'emploi réglementaire:	Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances. Une troisième application est possible pour lutter spécifiquement contre le black rot.		
Dose préconisée:	0.12 L/ha		
Période d'utilisation préconisée:	Avril, Mai, Juin, Juillet,		
Efficacité:	Très efficace		

Classement et sécurité

- Classement selon le règlement DPD/CLP :

Cette note est destinée uniquement aux produits avec un étiquetage **DPD** (ancien classement conforme à la Directive 99/45/CE).

Si un produit est mis sur le marché **avant le 1^{er} juin 2015** et si ce produit est vendu à l'utilisateur **avant le 1^{er} juin 2017** alors son utilisation est possible par l'agriculteur jusqu'à épuisement des stocks. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur la FDS.

•



SGH07



SGH08



SGH09

Classement

Mention d'avertissement

Danger

Délai de rentrée

- Pour les travailleurs : 24 Heures

Mentions de danger

- H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Conseils de
Prudence et
Mesures de
Gestions des
risques**

- P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation.
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases)
 - P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P331 NE PAS faire vomir.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
 - SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages sur abricotier, fruits de la passion et manguier
 - SPe1 Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit avant le stade BBCH 19 pour les usages sur tomates, choux et lin.
 - SPe1 Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit avant le stade BBCH 39 (développement des organes végétatifs de récolte) pour les usages sur carottes, céleris (rave et branche), betterave potagère, asperge, scorsonères, salsifis, cultures florales, légumineuses fourragères, PPAMC et cultures porte-graine.
 - Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur pêcher, poirier, pommier, cerisier et arbres d'ornement.
 - Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur asperge, choux, tomate, rosier, cultures florales, PPAMC, cultures porte graines et légumineuses fourragères porte graines.
 - Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur vigne, arbustes d'ornement, betterave potagère, chicorée, salsifi, carotte, céleri et lin.
 - Contient du solvant naphta aromatique lourd (pétrole).
 - Pour les usages sur abricotier, manguier et fruits de la passion, respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dernier rang traité et : l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
 - SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
-

**Equipement de
Protection
Individuelle
(EPI)**

- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, à jets projetés et pneumatique, pendant le mélange/chargement : des gants en nitrile certifiés EN 374-3, des combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée, des lunettes ou écran facial certifié(es) norme EN 166 (CE, sigle 3).
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, à jets projetés et pneumatique, pendant l'application d'une pulvérisation vers le bas avec tracteur avec cabine : une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, et des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ; dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, à jets projetés et pneumatique, pendant l'application d'une pulvérisation vers le bas avec tracteur sans cabine : une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant et des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, à jets projetés et pneumatique, pendant l'application d'une pulvérisation vers le haut avec tracteur avec cabine : une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant et des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation; dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, à jets projetés et pneumatique, pendant l'application d'une pulvérisation vers le haut avec tracteur sans cabine : une combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche et des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, à jets projetés et pneumatique, pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : des gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant et un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'une lance, pendant l'application avec contact intense avec la végétation, cultures hautes et basses : une combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche, des bottes de protection certifiées EN 13 832-3 et des gants en nitrile certifiés EN 374-3.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'une lance, pendant l'application sans contact intense avec la végétation sur culture basse (< 50 cm) : une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, des bottes de protection certifiées EN 13 832-3 et des gants en nitrile certifiés EN 374-3.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'une lance, pendant l'application sans contact intense avec la végétation sur culture haute (> 50 cm) : une combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche, des bottes de protection certifiées EN 13 832-3 et des gants en nitrile certifiés EN 374-3.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'une lance, pendant le mélange/chargement : des gants en nitrile certifiés EN 374-3, portés soit avec une combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3, soit avec une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant et un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'une lance, pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : des gants en nitrile certifiés EN 374-3, portés soit avec une combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3, soit avec une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant et un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour protéger le travailleur, porter une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus, avec traitement déperlant.

Conseils d` utilisation

Préparation de la bouillie

Verser BOGARD dans la cuve à moitié remplie d'eau, agitateur en marche .
Compléter au volume d'eau désiré et maintenir l'agitation pendant tout le traitement. En cas de mélange introduire BOGARD après les sachets hydrosolubles, les poudres mouillables, les granulés dispersibles et les suspensions aqueuses .

Conditions particulières de mise en oeuvre

Pour les applications sur asperges, choux fleurs et brocolis, ajouter un mouillant compatible, à la dose préconisée par son fabricant .

Pulvérisation

Vigne: Traiter sur la zone fructifère rang par rang et face par face.

Volume d'eau

en cultures légumières, adapter le volume d'eau en fonction du développement de la végétation, afin d'éviter le ruissellement.

Paramètres pression

Bien adapter la pression à chaque type de buse

Délai sans pluie

2 heures

Type de buse

A fente
A limitation de dérive

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

Urgences

En cas d'urgence appeler le 112 ou le 15 et le centre anti-poison.
Numéro d'urgence Syngenta France N° vert 0 800 803 264.

 N° Vert 0 800 803 264

En cas d'accident de transport composer le 06 11 07 32 81.
Signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)



Signalez-nous vos symptômes

 N° Vert 0 800 887 887
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Premiers soins en cas d'incident :

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé et rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau tiède, paupières ouvertes et consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : amener la personne à l'air libre.

Pour des informations complémentaires, se référer à la section 4 de la fiche de données de sécurité.

Mentions légales

- BOGARD® - Danger - H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

BOGARD® - AMM N° 8800841 - Composition : 250 g/l difénoconazole * - P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P331 NE PAS faire vomir. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Pour les usages sur abricotier, manguier et fruits de la passion, respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dernier rang traité et : l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages sur abricotier, fruits de la passion et manguier SPe1 Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit avant le stade BBCH 19 pour les usages sur tomates, choux et lin. SPe1 Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit avant le stade BBCH 39 (développement des organes végétatifs de récolte) pour les usages sur carottes, céleris (rave et branche), betterave potagère, asperge, scorsonères, salsifis, cultures florales, légumineuses fourragères, PPAMC et cultures porte-graine.

Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur pêcher, poirier, pommier, cerisier et arbres d'ornement. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur asperge, choux, tomate, rosier, cultures florales, PPAMC, cultures porte graines et légumineuses fourragères porte graines. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur vigne, arbustes d'ornement, betterave potagère, chicorée, salsifi, carotte, céleri et lin.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .
